

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 34-35 (1946-1947)
Heft: 4-5

Artikel: Us et coutumes de la Broye fribourgeoise [suite]
Autor: Bise, Gabriel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817809>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

US ET COUTUMES DE LA BROYE FRIBOURGEOISE

par GABRIEL BISE, prof.

(Suite)

4. LES SUPERSTITIONS

Ainsi que nous le disions dans un précédent article traitant de la médecine populaire, les superstitions sont en voie de disparaître de nos campagnes. La tradition nous en a conservé quelques-unes que nous nous empressons de noter dans notre présente enquête.

Aux deux extrémités de notre district se profilent les tours de la Molière et de Montagny. Ces deux témoins historiques ont été pendant longtemps considérés comme les cachettes d'un trésor inestimable. On y a même pratiqué des fouilles secrètes dans l'intention de le découvrir, sans succès, hélas ! A Saint-Aubin, on a chuchoté également jusqu'au siècle dernier que les caves du château recellaient un trésor. Il se dit d'autre part, dans ce village, qu'un agriculteur de Missy aurait trouvé sur le plateau où était situé autrefois le bourg d'Agnens, « au Puits », un pot de terre rempli d'argent et que mis en défiance contre son domestique témoin de la découverte, il l'aurait renvoyé.

Mais si la course aux trésors paraît avoir été infructueuse, celle que l'on faisait aux fantômes (péchâdres) parut plus sérieuse. Il semble en effet, que pas un seul de nos villages n'ait été épargné par ces esprits insaisissables poussés par ce besoin continuel de

tourmenter l'esprit des campagnards. A tout seigneur, tout honneur. Le diable, que les lithos reproduisent suffisamment pourvu de cornes, tel un bouc à visage humain, apparaissait bien souvent au moment le plus inattendu, soit pour conclure un pacte néfaste, soit pour proférer les menaces les plus diverses. Il nous est resté, de nos jours, bon nombre d'expressions qui nous le rappellent: « Que le diable t'emporte ! », « Fi les cornes ! », « Tout le diable et son train » et même ce proverbe:

*« Au mariage comme à la mort
Le diable fait ses efforts. »*

Après le seigneur, voici la suite. La chausse-vieille (tsausseviye) rôdait, la nuit, autour de la couche des enfants, les observait par le trou de la serrure puis faisait irruption dans la chambre pendant leur sommeil. Elle ne manquait pas de leur jeter de mauvais sorts qui provoquaient soit des crampes, soit des pustules laiteuses sur la poitrine, soit des troubles dans la circulation du sang. Le seul moyen d'en protéger ceux qui se sentaient poursuivis était de planter une épée au pied du lit (Cousset, Font, Bussy)¹. Le bonnet-rouge commettait ses frasques même en plein jour. Il liait les vaches ensemble à l'étable si le paysan avait oublié de déposer une jatte de lait pour apaiser sa faim (Seiry, Font, Bussy). Quand on battait le blé au fléau, sur l'aire, et qu'on servait « les quatre heures » aux batteurs, on devait déposer dans un coin de la grange la ration du bonnet-rouge par crainte de voir la montagne de gerbes s'écrouler (Bussy). Le poutâ, lui, se mettait en route à la tombée de la nuit, voyageant à cheval sur un manche de fourche ou de balais et se rendant à la danse des sorciers pour la présider (Cousset). A Domdidier et à Bussy, on croyait aussi aux « tsandelète » apparaissant au-dessus des marais sous la forme de feux-follets. Il suffisait de traverser un cours d'eau pour les voir disparaître. Quant aux « boinnous », ils avaient la spécialité de déplacer les bornes des champs. Le dâri (Murist, Cousset) se chargeait de corriger, pendant la nuit, les enfants qui n'avaient pas été sages. Il descendait

¹ En Provence, la chausse-vieille faisait son apparition le 31 décembre et défaisait, à cette occasion, tous les travaux qui ne se trouvaient pas terminés.

par la cheminée quand soufflait un grand vent. A Seiry, ce revenant a donné lieu à une farce intitulée : aller au dâri. On invite, en général par une nuit très froide, un jeune homme à poursuivre le fantôme qui a emprunté le corps d'un animal et à le capturer dans un sac. Pendant que des camarades tapent une grande haie pour en faire sortir le singulier gibier, le chasseur se tient aux aguets, sans bouger et le sac grand ouvert. Inutile de dire que le nigaud reste planté là une bonne partie de la nuit, alors que les farceurs dorment déjà paisiblement au fond de leur lit¹.

Il pouvait arriver aussi que le revenant fût anonyme. A Bussy, par exemple, on disait que certaine maison était hantée par l'esprit d'un ancien gouverneur qui s'était montré par trop cruel pour ses administrés. Ailleurs, un esprit malin rendant l'existence impossible dans une ferme, on avait décidé de changer de demeure. Peine perdue, car le même esprit s'était retrouvé sur le véhicule chargé de meubles. A Chapelle, une maison habitée par une femme coupable d'un faux serment était également visitée par un revenant qui ouvrait toutes grandes les portes, tirait le duvet de la dormeuse, lui secouait le bras, lequel avait fini par enfler. Finalement, le revenant fut chassé dans un buffet par un missionnaire venu à Surpierre à l'occasion d'un jubilé.

A côté de ce monde infernal, vivait la meute des sorcières à l'œil vert et au nez crochu. Catillon, qu'on représente en Gruyère envolée à cheval sur un manche de balai n'apparaît de façon précise qu'à Font. On disait qu'elle se cachait, le jour, dans les roseaux qui bordent le lac et que la nuit tombée, elle grimpait au bord de la falaise, longeait les vignes et venait jeter des sorts sur les travaux en cours. Comme on la soupçonnait de pénétrer dans les demeures par la cheminée, on plantait au sommet de ces dernières ou à proximité des fourchettes et des cuillères entrecroisées pour lui barrer le passage. A la Chenayà, près de Vuissens, la Schpigre jetait des sorts sur les jeunes filles qu'elle apercevait. L'une de ces malheureuses, devenue subitement muette, ne fut guérie que par

¹ Le « bibou » exerçait la même fonction que le « dâri » à Cousset et ne se déplaçait également que la nuit. A Murist, on appelle encore aujourd'hui une personne batailleuse : un « billebou ».

un pèlerinage à Saint-Placide. Cette sorcière se nourrissait de tuiles et de terre et lorsqu'elle mourut, on dut sortir avec un « croc » son corps à demi décomposé gisant derrière la porte de sa retraite. Aux Granges-de-Vesin, on se souvient également d'une vieille femme qui jetait des sorts. A Montagny et à Cousset, le nom de la Chettaz est sur toutes les lèvres. Cette sorcière habitait une excavation creusée dans le roc, au lieu-dit: « Le Creux de la piscine ». On raconte qu'un jeune braconnier de Montagny faisait croire à son entourage qu'il « allait aux filles » à Cousset pour écarter tout soupçon sur son activité nocturne. Suivant la piste d'un renard, il était arrivé à l'ancre de la sorcière. Cette dernière, mise en éveil par ce bruit insolite, lui avait envoyé en pleine figure une bouffée de fumée nauséabonde qui l'avait guéri pour toujours de sa passion cynégétique ¹.

Voici, pour terminer, une anecdote ayant trait à une autre sorcière vivant aux environs de Saint-Aubin. Un paysan conduisait à sa ferme un char de gerbes de blé qu'il était allé charger « au Povè ». Comme ses chevaux étaient recrus de fatigue et qu'il faisait très chaud, il s'était servi par mégarde, pour les abreuver, de la « mitre » (baquet) de la sorcière. Celle-ci, furieuse, s'était écriée en frappant de sa main sur la croupe du cheval: « Tu te souviendras d'avoir employé ma *mitre* ». A peine arrivée à la grange, la bête frappée s'écroulait morte et l'on pouvait voir sur sa croupe la main de la sorcière imprimée dans le cuir.

(A suivre)

¹ Dans la tradition populaire, la « Chettaz » évoque le souvenir du siège de Payerne par les Hongrois commandés par Rodolphe de Habsbourg, sous le règne de la reine Berthe. Voir à ce propos: *Contes, Légendes et Récits du pays broyard* de M. Pierre Chessex (Edition des Remparts S.A., Yverdon, 1940). Cette tradition rapporte que les envahisseurs s'étaient arrêtés à cet endroit, un cul de sac rocheux et qu'il s'élevait de leur campement une rumeur (chettaz) telle que l'écho la répétait jusqu'à Payerne.
